



DEJIC/ED

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 À 9h30

Sur convocations envoyées le quatre septembre deux mille vingt, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le vendredi dix-huit septembre deux mille vingt à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART,**
- **M. DÉSSERÉ,**
- **M. AUSSANT,**
- **M. BERNOS,**
- **Mme HORROD,**
- **M. CASAUBON,**
- **M. RHAUT.**

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ,** Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. HONTAS,** Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MARION,** ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. MENESSIER,** Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO),
- **Mme BÉBIOT,** Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme LABORDE,** Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE,** Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM,** Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. SLAYKI,** Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'IDRON (CGT)
- **M. COLLIOT,** animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **Mme MOUSTROUS,** ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. SAUBES,** Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **M. ANETAS,** Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **Mme LACOMBE,** ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme PIOT,** Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. CAPIN,** Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE,** Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO)
- **Mme MINVIELLE,** ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **M. BIDART**, Adjoint à la Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme PILLE**, Ergonome au CDG 64,
- **Mme CHALOT** Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Il les remercie d'avoir accepté de siéger en nombre restreint afin de respecter les mesures de distanciation physique (la représentativité des organisations syndicales au sein de l'instance a été prise en compte).

Le Président précise qu'il convient, avant de débiter, de désigner un nouveau secrétaire de séance au sein des représentants de l'Administration jusqu'au renouvellement complet du Comité Technique.

Il rappelle également que Monsieur SLAYKI, secrétaire adjoint, se trouve dans une situation administrative ne lui permettant plus de siéger au sein de cette instance. Il convient donc de désigner un nouveau secrétaire adjoint. Désormais, Mme HORROD assure les fonctions de secrétaire de séance et M. DAULÉ de secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 ET 24 FÉVRIER 2020	3
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2020.....	3
A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (1)	3
B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1)	3
C. AVIS SUR UN PROJET D'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1).....	3
D. AVIS SUR UN PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)	4
E. AVIS SUR UN PROJET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (1)	4
F. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ET DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (2).....	4
G. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1).....	4
H. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (16)	4
I. AVIS SUR UN PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (1).....	5
J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTE (1).....	5
K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE (23).....	5
L. AVIS SUR DES PROJETS DE MUTUALISATION DE SERVICES (2).....	6
M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR (1).....	6
N. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICE(S) ENTRAÎNANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (2)	6
O. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (9)	6
P. QUESTIONS DIVERSES.....	7

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 ET 24 FÉVRIER 2020

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les procès-verbaux des réunions du Comité Technique Intercommunal en date du 11 et 24 février 2020 doivent être soumis à l'approbation des membres du CTI.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions du CTI en date du 11 et 24 février 2020.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BAUDREIX** au vote du collège des représentants du personnel et au vote du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité ».

B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLÈVEMENT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES COTEAUX BEARN ADOUR** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

C. AVIS SUR UN PROJET D'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SAINT-DOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

D. AVIS SUR UN PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

E. AVIS SUR UN PROJET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** au vote

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 3 voix pour (CFDT, CGT, FO) et 2 contre (CGT, SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

F. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ET DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (2)

Le Président soumet le projet d'instauration de la journée de solidarité présenté par la **COMMUNE DE GELOS**, au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 3 voix pour (CFDT, FO, SUD/LAB), et 2 contre (CGT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

Le Président soumet le projet d'instauration des travaux supplémentaires présenté par le **SYNDICAT DE GRECHEZ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

G. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

H. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (16)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARNOS, DE CESCAU, DE CHARRE, DE CUQUERON, DE GARINDEIN, DE GELOS, DE LOUVIE-SOUBIRON, DE MAZEROLLES, DE SALLESPISSÉ, DE SAUBOLE, D'ISPOURE** et par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE D'OSSAU**, le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLÈVEMENT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES COTEAUX BEARN ADOUR**, le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS**, le **SYNDICAT MIXTE DU MUSÉE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE** et le **SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CGT, CFDT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les représentants du personnel contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations.

I. AVIS SUR UN PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE D'OSSAU** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 pour (CFDT, FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTE (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ARZACQ-ARRAZIGUET** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité ».

K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE (23)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRISCOUS**, le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, par les **COMMUNES D'ABOS, D'ACCOUS, D'ARGAGNON, DE BÉNÉJACQ, DE BIRIATOU (3 dossiers), DE GOTEIN-LIBARRENX (2 dossiers), DE MAULÉON-LICHARRE, DE MEILLON, DE MESPLÈDE, DE SAINT-DOS (1 dossier, n°1176), DE SAINT-PÉ-DE-LÉREN, DE SIMACOURBE, DE SIROS, D'OSSÉS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB, FO) et 1 abstention (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SAINT-DOS (1 dossier, n°1179)**, au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CFDT, CGT, SUD/LAB) et 1 pour (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE ERROLA** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB, FO) et 1 pour (CFDT),

- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE OS-MARSILLON ET ABIDOS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 pour (CFDT, FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L. AVIS SUR DES PROJETS DE MUTUALISATION DE SERVICES (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AREN et ORIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité ».

M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DU MUSÉE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

N. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICE(S) ENTRAÎNANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (2)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CFDT, CGT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE VIODOS-ABENSE-DE-BAS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

O. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (9)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE CESCAU, DE PUYOO (2 dossiers), DE SAINT-MICHEL, D'ISPOURE** et par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLÈVEMENT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES COTEAUX BEARN ADOUR (2 dossiers)** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE OS-MARSILLON ET ABIDOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

Concernant le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE OS-MARSILLON ET ABIDOS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La collectivité pourrait prendre en charge le coût du Diplôme Universitaire (DU) préparé par l'agent qui va être placé en surnombre. Elle pourrait également ne pas affecter l'agent sur des missions ponctuelles le jeudi et le vendredi, jours de formation».

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE LAY-LAMIDOU** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 4 voix pour (CFDT, CGT, FO) et 1 contre (SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

P. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à onze heures et cinq minutes.